

Kigali, le
Gisenyi, 20/3/1967

N°



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

INSPECTION DU TRAVAIL GISENYI

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

RAPPORT SUR LA VISITE A LA MINE DE WOLFRAM
de BUGARAMA, PREFECTURE DE RUHENGERI

-La Mine existe depuis environ 15 ans, elle compte 400 travailleurs.
L'heure normale de la durée de travail est respectée.
Le Propriétaire de la Mine est Monsieur DHANANI qui a une autre entreprise
à Gisenyi, s'occupant d'acheter et de préparer le Café prêt à exporter.
L'Intéressé a délégué un Ingénieur, Monsieur HENRY qui surveille la bonne
marche de la mine.

Les travailleurs de Bugarama travaillent par
groupe permanent, c.à.d que ceux qui commencent leur service dans l'avant-
midi, 15 heures environ sont les mêmes et ceux commençant le travail
à 19 heures sont aussi les mêmes qui le font comme tel et chaque fois.
Ces derniers semblent avoir un travail dur: Ils travaillent dans des
galeries souterraines et avec des outils pneumatiques.

Ils ne sont pas assez protégés contre les
vibrations transmises par ces outils. Il faudrait que Monsieur Henry,
leur procure de ces grandes ceintures pour soutenir leur muscles au moment
des vibrations. L'Intéressé ne déclarent qu'ils toussent quelque fois, moi
j'ai supposé qu'il y a cas de silice qui peut leur causer de la silicose.
Dans cette mine on y voit quelque fois une petite quantité de fer non
utilisable. Y se trouvent cette quantité de fer, c'est que d'office on y
rencontre l'oxyde de fer qui éventuellement donnerait la sidérose quoique
très rare dans les mines de Wolfram. - Seulement n'ayant pas eu le temps
de suivre cette question pour voir de quoi il s'agit réellement quant
à la tout déclarée, je n'ai rien signalé à Monsieur HENRY. Lors de mon
retour à Bugarama j'examinerai bien l'affaire. Cependant je trouve
qu'il faudrait un Dispensaire d'entreprise à Bugarama pour les Iers soins
médicaux en cas de maladies ou accidents de travail.

En somme ma visite à Bugarama, n'avait pas pour
objet d'inspection du Travail car ceci se fera fin avril, mais c'était pour
une conciliation entre Henry et ses travailleurs qu'il avait licenciés.
L'affaire avait été chez Le Préfet de Préfecture Ruhengeri, celui-ci a
préféré m'inviter à venir trancher ce litige. Monsieur Henry concevait que
puisque ces travailleurs avaient été licenciés pour avoir caché le Wolfram
il était normal de leur retenir tout leur salaire? En plus l'affaire était
au commissariat, disait-il, c'est au commissaire de lui dire si oui ou non
il doit donner le salaire aux travailleurs licenciés. Si jamais le
commissariat ne poursuivait pas l'affaire, d'office ces travailleurs
perdraient tout leur salaire. Cependant le Wolfram caché avait été retiré
au profit de l'entreprise.

.....////.....